

Newsletter UEHP :

Actualité du mois d'avril pour la FHP

Création d'un Opérateur de compétences (OPCO) dédié à la Santé

Après plusieurs mois d'intenses négociations avec les partenaires sociaux et après de nombreux rendez-vous avec les représentants du Gouvernement français, un Opérateur de Compétences (organisme de financement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage) spécifique à la Santé a officiellement été agréé par le ministère du Travail français.

Il s'agit d'une vraie victoire pour les acteurs de santé. Un opérateur de compétences spécifique est indispensable pour mener une politique forte en faveur de l'attractivité des métiers et de la formation des professionnels de santé. Le secteur de la santé en a besoin pour lutter contre la pénurie de personnels et garantir ainsi un meilleur suivi aux patients et publics accompagnés dans nos structures.

Cet OPCO Santé regroupe aujourd'hui plusieurs fédérations d'employeurs des secteurs sanitaire, du médico-social et de l'accompagnement à domicile. Il aura vocation à accueillir également les professions libérales de santé et les acteurs des services à la personne fragilisée notamment.

La création de cet opérateur de compétences a posé les bases d'une reconnaissance pleine et entière du secteur de la santé. Dans un contexte politique et social de rapprochement des branches professionnelles, la constitution de cet opérateur pose les fondements d'une cohésion du monde de la santé au service de nos établissements, des professionnels de santé et des patients.